

Notre
VISION
d'une **force**
collective



Convocation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Aux syndicats affiliés au Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CCSNE)

Bonjour,

La présente est pour vous convoquer à la prochaine assemblée générale qui aura lieu :

Jeudi 14 novembre 2019

8 h 30 à 16 h 30

**180, côte de l'Acadie, Sherbrooke
Salle 03**

Voici les points saillants à ne pas manquer :

- ◆ **Élection à la trésorerie**
- ◆ **Plan de travail du CCSNE pour le mandat 2019-2022**
- ◆ **Ouverture des comités régionaux**

Nous comptons sur votre présence et vous transmettons nos salutations syndicales.

Catherine Ladouceur, secrétaire générale

CCSNE | Facebook.com/ConseilCentralEstrie | www.CCSNE.csn.qc.ca

Politique d'aide aux petits syndicats au verso





Politique d'aide aux petits syndicats (50 membres ou moins)

Assemblée générale et congrès

Salaire et dépenses

- 1 à 30 membres : 75 % du salaire et du dîner pour 1 personne déléguée par syndicat.
- 31 à 50 membres : 50 % du salaire et du dîner pour 1 personne déléguée par syndicat.

Syndicats accrédités depuis moins de 90 jours ou en instance d'accréditation (si le syndicat n'a pas les fonds nécessaires) : 100 % du salaire et du dîner pour 1 personne déléguée par syndicat.

Kilométrage

La participante ou le participant aura droit à un remboursement selon les barèmes en vigueur alloués à l'employé de bureau de la CSN, de l'excédent du kilométrage entre sa résidence et son lieu de travail, si cet excédent est supérieur à 31 km (aller).

Un seul remboursement par syndicat, si les participantes et les participants résident dans la même ville.

Barèmes de la CSN

- Dîner : 22,65 \$
- Kilométrage : 0,523 \$

Politique adoptée le 7 février 1995
Modifiée le 15 mai 2013
Modifiée le 1^{er} juin 2019 (barèmes)